

<https://charcot.etab.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article1482>



Préparation ASSR1

- La vie de l'établissement - Ça se passe au collège -



Date de mise en ligne : mardi 13 octobre 2020

Copyright © Collège Jean CHARCOT - Tous droits réservés



Les épreuves de L'ASSR 1 (5ème) qui n'ont pu avoir lieu l'an dernier à cause du confinement se dérouleront le 13 novembre 2020

Les Attestations Scolaires de Sécurité Routière contrôlent les connaissances théoriques des règles de sécurité routière. Le passage de ces ASSR est obligatoire pour tous les jeunes nés à partir du 1er janvier 1988.

Quelle est son utilité ?

L'ASSR1 est obligatoire pour conduire un deux roues motorisé puisqu'elle est nécessaire pour pouvoir passer le BSR (Brevet de sécurité routière). Il faudra donc bien penser à conserver votre diplôme. En cas de perte ou de vol du document original, un duplicata de l'attestation sera délivré par l'établissement organisateur de l'épreuve sur demande écrite et justifiée (précision du nom de l'élève, de l'année de passation, attestation de vol ou de perte), adressé au chef d'établissement.

Ce contrôle se présente sous la forme d'un QCM (questionnaire à choix multiple, cela veut dire que l'on répond à des questions en cochant des cases).

Il peut y avoir une seule ou plusieurs réponses. Pour obtenir l'ASSR, il faut répondre de manière correcte à 10 questions sur 20 et obtenir la moyenne.

Le contenu des épreuves porte sur quatre catégories d'usagers : piétons, cyclistes, cyclomotoristes et autres (passagers, témoins ...) et sur les thèmes suivants : les comportements dans la circulation, les équipements, la réglementation, la santé, la vitesse et les intersections.

Attention, il faut connaître des règles de circulation mais l'ASSR n'est pas un examen sur le code de la route et les infractions à ne pas commettre. Le plus important est le comportement à adopter dans les situations de partage de l'espace routier, en tant que piéton, cycliste, cyclomotoriste, passager de car, de vélo, de cyclo ou de voiture ou encore témoin d'un accident.



LE SITE pour s'entraîner dans les conditions de l'épreuve.

<http://preparer-assr.education-securite-routiere.fr/>

LE SITE pour réviser (fiches par thème ou par usager).

<http://eduscol.education.fr/education-securite-routiere/spip.php?rubrique16>

Prep'@ssr de l'Académie de Rouen.

<http://eduroute.ac-rouen.fr/prepassr/index1.html>